

Bruxelles, le 22 octobre 2020



Cher.e.s collègues,

Depuis le début de cette exceptionnelle crise sanitaire, vos fédérations professionnelles se sont battues par des courriers, courriels, voie de presse, recours contre l'État belge et en participant à de nombreuses émissions radiotélévisées.

Nos différentes associations de défense professionnelle n'ont pas démérité, car elles réalisent un travail acharné. Toutefois nos revendications ne sont pas ou peu entendues et nous n'avons aucun poids politique. Un exemple concret est la demande de reconnaissance de notre profession comme métier pénible qui n'est plus dans les priorités du gouvernement récemment élu.

Nous, un collectif d'infirmiers pluralistes et autonomes, animés de ce désir de protéger et mettre notre profession au centre de la Santé publique, nous créons un « syndicat » des praticiens de l'art infirmier, une UNION des professionnels pour les professionnels.

Cette union sera le « syndicat autonome des infirmiers et aides-soignants de Belgique » qui, assisté par des juristes, a pour objet d'œuvrer dans la concertation tant avec les associations professionnelles qu'avec les partenaires sociaux. L'objectif étant de placer les intérêts des praticiens de l'art infirmier au centre du système de santé publique afin de maintenir et améliorer la qualité des soins au profit de l'ensemble de nos concitoyens.

Il nous semble primordial que vos associations soutiennent notre projet afin, qu'en bonne entente, nous puissions massivement faire entendre les revendications de la profession infirmière sur la pénibilité, la représentativité et la formation.

Il est important de différencier les rôles des fédérations professionnelles et ceux des syndicats.

Rôle d'une fédération professionnelle

Une fédération professionnelle est un regroupement de membres d'une même profession ayant une cause commune ou agissant dans le même sens pour la promotion de leur discipline. Les fédérations réalisent des groupes de travail, donnent diverses formations, créent des mémorandums et, pour certaines, ont un siège à la commission de convention de l'INAMI.

Rôle du syndicat :

Assurer la défense des intérêts individuels et collectifs des travailleurs dans l'entreprise comme au niveau national. Le syndicat garantit les droits des travailleurs, exprime les revendications et protestations, mais doit également permettre le dialogue social entre l'État, le patronat et les

travailleurs. Une organisation syndicale veille également au respect du code de travail, des différents accords et conventions, assure une défense juridique, etc.

Les deux types d'organisations sont complémentaires pour la défense de notre profession. Un partenariat sera une solution idéale pour aller tous ensemble vers la reconnaissance que notre belle profession attend depuis longtemps. Le rôle si essentiel que tous les praticiens de l'art infirmier jouent depuis le début de la pandémie Covid-19 montre à suffisance que cette reconnaissance nous la méritons largement.

Depuis plusieurs années, nous sommes nombreux à être persuadés qu'il est utile de créer un syndicat spécifique pour les praticiens de l'art infirmier.

C'est maintenant chose faite, avec l'espoir de pouvoir collaborer tant avec les fédérations et associations professionnelles qu'avec les partenaires sociaux.

Nous ne sommes pas en opposition mais bien en collaboration avec les associations professionnelles existantes et les partenaires sociaux constitués s'ils marquent le souhait de faire cette collaboration.

Le lancement officiel approche à grands pas et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Nous voulons plus que des applaudissements !

Il est possible que certaines divergences puissent subsister, toutefois elles ne peuvent occulter le caractère commun et général des difficultés rencontrées par la profession infirmière.

Faites donc le pas ! Parlons-en et marquez ensuite votre soutien, notamment en informant vos membres de notre initiative.

Ensemble avec force, courage et détermination... nous déplacerons les montagnes.

Merci !

L'équipe des infirmières et infirmiers fondateurs.